

INSCRIPTION AU CENTRE DE LOISIRS

« I Tesori di Bravone »

AVANT LES VACANCES :

Le dossier d'inscription :

Le dossier est en plusieurs parties :

- Une fiche infos enfant/parents
- Une fiche d'autorisations (autorisation photo, etc.)
- Une fiche sanitaire à remplir par les parents à l'aide du carnet de santé.
- Le règlement intérieur avec l'accusé de réception à nous remettre signé.

À ce dossier, s'ajoutent des documents :

- L'assurance extrascolaire de l'année en cours
- La photocopie des certificats de vaccination (carnet de santé)
- Copie de la Carte d'identité d'un parent

À la réception du dossier complété, votre espace sur le portail famille sera créé, il vous permettra d'inscrire votre enfant au centre de loisirs et de régler directement en ligne par carte bancaire.

Les tarifs :

15€ de cotisation annuelle par famille (à payer une fois lors de la première inscription et à renouveler à chaque année civile).

TRANCHES QF (€)	COMMUNE DE LINGUIZZETTA			HORS COMMUNE		
	Tarif à la journée avec repas	ATL*	Participation de la famille	Tarif à la journée avec repas	ATL*	Participation de la famille
0 à 330	11 € 10	9 € 00	2 € 10	12 € 10	9 € 00	3 € 10
331 à 470	12 € 10	7 € 00	5 € 10	13 € 10	7 € 00	6 € 10
471 à 700	13 € 10	3 € 00	10 € 10	14 € 10	3 € 00	11 € 10
+ 701	14 € 10	0 € 00	14 € 10	15 € 10	0 € 00	15 € 10

*ATL : Aides aux Temps Libres : notification de la CAF reçue en début d'année civile (mi-février).

Sur présentation de celle-ci, l'aide est déduite sous condition d'une inscription de 5 jours consécutifs minimum (dans la limite de 45 jours /an).

Les inscriptions :

Les inscriptions se font directement en ligne sur notre site : <https://linguizzetta.argloisirs.fr/app/login.php>, à l'aide de votre identifiant et mot de passe envoyé par mail lors de la réception du dossier.

Pour plus d'informations, lire le règlement intérieur ou nous contacter :
par mail : itesoridibravone@gmail.com ou par téléphone : 06 75 44 02 65.

Si vous ne recevez aucun mail, merci de vérifier vos spams.

L'inscription en ligne n'est pas possible pour les bénéficiaires de l'Aide aux Temps Libres (CAF) car il y a plusieurs conditions à respecter (inscrire son enfant minimum 5 jours consécutifs et pas plus de 45 jours par an). Merci de nous contacter pour que nous puissions appliquer le bon tarif.

PENDANT LES VACANCES :

L'accueil :

L'accueil se fait entre 8h et 9h, aucun enfant ne sera accepté en dehors de ce créneau.

Le départ se fait entre 16h30 et 17h30, aucun départ n'est possible en dehors de ces horaires, excepté pour les rendez-vous médicaux sur présentation d'une attestation.

Les groupes :

Le groupe des Petits accueille les enfants de la petite section de maternelle à la grande section de maternelle.

Le groupe de Grands accueille les enfants du CP au CM2.

Dans le sac à dos de votre enfant :

⚠ Pas de nourriture, objet personnel ou jouets dans le sac.

À chaque vacance : Un sac à dos, une casquette, une gourde (eau uniquement), (un rechange pour les Petits).

En plus pour les vacances d'été : de la crème solaire, un maillot et une serviette.

Des affaires supplémentaires peuvent être demandées en fonction des activités pour favoriser le confort des enfants et permettre la bonne réalisation de l'activité.

Notre page Facebook :

Le programme de la semaine est publié sur Facebook, la semaine avant les vacances.

Durant les vacances scolaires, nous publions chaque jour sur notre page Facebook des photos de nos journées, des informations importantes (changement d'activité, retard au retour d'une sortie, etc.)



DOSSIER D'INSCRIPTION
ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT
DE BRAVONE

PHOTO

ENFANT À INSCRIRE

NOM et Prénom(s) :
Date de naissance : / / ☐ Garçon ☐ Fille
Classe : École :
Repas : ☐ Classique ☐ Sans porc ☐ PAI :

PARENT(S) ou PERSONNE(S) LÉGALEMENT RESPONSABLE(S) DE L'ENFANT

LE RESPONSABLE LEGAL (père-mère-tuteur-autre à préciser) * (*barrer la mention inutile)

Nom : Prénom :
Nom de jeune fille :
Adresse :
Code Postal : Commune :
Téléphone domicile : / / / / Téléphone portable : / / / /
Téléphone travail : / / / / Courriel.....@

Numéro Allocataire CAF ou MSA :

Situation familiale : ☐ Célibataire ☐ Marié(e) / Pacsé(e) / Union libre
☐ Séparé(e) / divorcé(e) : *Joindre le jugement de divorce*
Autorité parentale : ☐ conjointe ☐ à la mère ☐ au père
Résidence principale : ☐ garde alternée ☐ chez la mère ☐ chez le père

LE CONJOINT (père-mère-tuteur-autre à préciser) * (*barrer la mention inutile)

Nom : Prénom :
Nom de jeune fille :
Adresse (si différente) :
Code Postal : Commune :
Téléphone domicile : / / / / Téléphone portable : / / / /
Téléphone travail : / / / / Courriel.....@

PERSONNES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER L'ENFANT

Nom / Prénom : Qualité : Téléphone :
Nom / Prénom : Qualité : Téléphone :
Nom / Prénom : Qualité : Téléphone :
Nom / Prénom : Qualité : Téléphone :



AUTORISATIONS ET DECLARATION

- **Autorise** le centre de loisirs à contacter les services compétents en cas d'accident :

☐ OUI

☐ NON

- **Autorise** mon enfant à **participer aux activités proposées** : (sports nautiques, équitation, activités "pleines natures") :

☐ OUI

☐ NON

- **Autorise** mon enfant à **prendre l'autobus ou le mini-bus** affrété par le centre lors des différentes sorties :

☐ OUI

☐ NON

- **Autorise** l'équipe du centre de loisirs, dans le cadre des activités proposées et dans les conditions du strict respect du **droit à l'image, la reproduction à but non commercial de photographies, de vidéos de mon enfant** (page Facebook, presse, etc...) :

☐ OUI

☐ NON

- **Autorise** mon enfant à **quitter seul l'établissement** :

☐ OUI

☐ NON

- **Déclare** avoir pris connaissance du **règlement intérieur** précisant les modalités de fonctionnement du centre de loisirs :

☐ OUI

☐ NON

DATE ET SIGNATURE(S) DU/DES PARENT(S) OU PERSONNE(S) LÉGALEMENT RESPONSABLE(S) DE L'ENFANT (Précédée de la mention "Lu et approuvé")



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

SEXE : ☐ Masculin ☐ Féminin

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2023 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances et/ou en accueil de loisirs).

1. VACCINATION (Se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	OUI	NON	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MEDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids : kg ; Taille : cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

ALLERGIES : Alimentaire ☐ Oui ☐ Non
Médicamenteuse ☐ Oui ☐ Non
Autres (Animaux, plantes, pollen) ☐ Oui ☐ Non

Précisez :

Si oui, joindre un certificat médical précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser ☐ Oui ☐ Non

.....

Suit-il un traitement médical particulier ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, joindre une ordonnance récente.

Nom et coordonnées du médecin traitant :

.....

3. RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficulté de sommeil, énurésie nocturne, etc...

.....

.....

.....

Je soussigné(e), responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :/...../.....

Signature :



RÈGLEMENT INTÉRIEUR ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT DE BRAVONE

Ce règlement est établi pour accueillir au mieux votre enfant, lui offrir des vacances et des loisirs de qualité, et pour assurer le bon fonctionnement de la structure.

I. PRÉSENTATION

L'accueil de loisirs sans hébergement de Bravone est situé sur la commune de Linguizzetta, dans les locaux de l'école de Bravone : Ecole Primaire Geneviève Mazel-Moracchini, 339 route de la tinta, 20 230 LINGUIZZETTA.

Ce centre de loisirs est géré par l'association : « **I TESORI DI BRAVONE** »

L'association est attachée au principe de laïcité et à celui du vivre et agir ensemble.

- 1) **La laïcité** : est une valeur liée au respect mutuel. La laïcité va au-delà de la tolérance : elle invite non seulement à admettre mais à comprendre l'autre (son histoire, sa culture...). Elle implique alors de lutter contre toute atteinte à l'intégrité et à la dignité des personnes, contre toute idéologie contraire aux droits de l'homme et aux droits de l'enfant. Dans les accueils de loisirs, les usagers ont droit au respect de leurs convictions personnelles. Ils ont aussi l'obligation de respecter le règlement de fonctionnement et doivent notamment s'abstenir de toute forme de prosélytisme (propagande ou pression religieuse, politique ou philosophique envers le personnel ou des enfants) sous peine de se voir exclure du centre de loisirs.
- 2) **Vivre et agir ensemble** : Chacun, enfant comme adulte, est tenu de respecter les lieux, les horaires, le matériel, les locaux, le personnel encadrant et les camarades. De plus, les familles s'engagent à communiquer de manière courtoise avec les membres de l'équipe, à ne pas intervenir directement sur un enfant qui n'est pas le leur, et à respecter la quiétude des enfants en excluant toute invective entre eux dans l'enceinte ou aux abords des structures.

II. CONDITIONS D'ADMISSION

Chaque famille est tenue de constituer un dossier d'inscription. Le dossier d'inscription est à compléter chaque année par les parents ou les responsables légaux de l'enfant.

L'enfant ne sera admis que lorsque le dossier sera complet.

- Être scolarisé et âgé de 3 ans à 11 ans
- L'inscription est obligatoire pour chaque vacance scolaire
- Joindre obligatoirement au dossier (fiche d'inscription avec photo et fiche sanitaire) :
 - Photocopie de carte d'identité (recto-verso) ou passeport du tuteur légal
 - Numéro d'allocataire CAF ou MSA + attestation CAF ou MSA avec le quotient familial
 - Copies des pages de vaccination du carnet de santé, au nom de l'enfant
 - Attestation d'assurance de responsabilité civile
 - Autorisations parentales (transport, sortie, droit à l'image...)

– Accusé réception du présent règlement (dernière page du règlement à nous retourner signer)

Tout changement de situation familiale (changement de domicile, changement de n° de téléphone, divorce, etc....) doit être impérativement communiqué à la Direction du centre de loisirs.

III. FONCTIONNEMENT

1) Les horaires :

- Tous les jours du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30.
- L'arrivée et le départ des enfants se fait de manière échelonnée entre 8 h et 9 h le matin, et entre 16h30 et 17h30 l'après-midi.
- Le centre de loisirs est ouvert pendant les vacances d'Hiver, de Noël, de Printemps, d'Été (jusqu'à la semaine du 15 août) et d'Automne.
- Les parents doivent accompagner l'enfant jusqu'à l'entrée des locaux. L'enfant ne sera sous la responsabilité de l'équipe du centre de loisirs qu'à partir du moment où l'accompagnateur de l'enfant lui aura été confié « physiquement ».

2) Alimentation :

- **Les repas, les pique-niques et les goûters sont commandés et fournis par l'association.**
- **Les allergies alimentaires devront être signalées, et justifiées par certificat médical.**
- **Si votre enfant a un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), merci de nous le fournir.**

3) Réservations et annulations :

- Les inscriptions seront clôturées 15 jours avant chaque vacance scolaire.
- **Toute absence non excusée 7 jours à l'avance ou non justifiée par un certificat médical à l'appui sera facturée.**

4) Partenaires :

Le fonctionnement du centre de loisirs bénéficie du soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) par le versement d'une prestation de service, ainsi que d'un bonus territoire, dans le cadre de la convention signée avec la CAF.

Le centre de loisirs bénéficie également de la prestation de service versée par la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

IV. LES TARIFS

TARIFS ALLOCATAIRE CAF						
	COMMUNE BRAVONE			HORS COMMUNE		
TRANCHES QF (€)	Tarif journée avec repas	ATL*	Participation de la famille bénéficiant de l'ATL	Tarif journée avec repas	ATL*	Participation de la famille bénéficiant de l'ATL
0 à 330	11,10 €	9,00 €	2,10 €	12,10 €	9,00 €	3,10 €
331 à 470	12,10 €	7,00 €	5,10 €	13,10 €	7,00 €	6,10 €
471 à 700	13,10 €	3,00 €	10,10 €	14,10 €	3,00 €	11,10 €
> 701	14,10 €	0,00 €	14,10 €	15,10 €	0,00 €	15,10 €
TARIFS NON ALLOCATAIRE						
	COMMUNE BRAVONE		HORS COMMUNE			
Revenus Mensuels de la famille (RM)	TARIF JOURNÉE/REPAS		TARIF JOURNÉE/REPAS			
RM ≤ 1500 €	11,10 €		12,10 €			
1501 € ≤ RM ≤ 2500 €	12,10 €		13,10 €			
2501 € ≤ RM ≤ 3500 €	13,10 €		14,10 €			
RM ≥ 3501 €	14,10 €		15,10 €			

Pour les familles bénéficiant de l'**Aide aux Temps Libre (ATL)** ou d'une prise en charge de la MSA : cette aide sera déduite sur présentation de la notification de la CAF sous condition d'une inscription de **5 jours consécutifs** minimum pour une durée de 45 jours maximum par an.

Le règlement doit s'effectuer lors de l'inscription.

Toute journée réservée est due : aucun remboursement ou avoir ne sera effectué.

Les frais d'adhésion sont renouvelables chaque année (15 €).

V. ENCADREMENT

Lors des sorties, dans le respect de la réglementation et pour répondre aux besoins de l'animation l'équipe est renforcée par des intervenants diplômés pour la pratique de certaines activités (équitation, tennis, canoë...).

VI. SECURITE / HYGIENE

En cas de problème, le personnel se charge de contacter les parents.

Le personnel du centre n'est pas autorisé à administrer des médicaments.

Les parents sont priés de signaler les problèmes de l'enfant.

Pour des raisons de sécurité, les parents ne peuvent pas venir chercher les enfants en dehors du centre de loisirs (lieu de sortie...).

Les parents ou toute personne habilitée s'engagent à venir récupérer les enfants en respectant les horaires d'ouverture de la structure.

Aucun enfant ne sera autorisé à quitter le centre de loisirs avec une personne autre que le responsable légal sans autorisation écrite (la présentation de la carte d'identité est obligatoire).

VII. ASSURANCE

Les parents doivent fournir l'attestation d'assurance garantissant, d'une part, les dommages dont l'enfant pourrait être l'auteur (**responsabilité civile**), et d'autre part, les dommages que celui-ci pourrait subir (**assurance individuelle accident**).

VIII. DIVERS

Pour vivre pleinement sa journée et garantir son autonomie, il est préférable que l'enfant ait une tenue vestimentaire sans « contrainte » : **vêtements de sport, amples et souples, chaussures aisées** (activités sportives quotidiennes), vêtements chauds et de pluie en saison froide, maillot de bain, casquette, en été ...

Il est recommandé d'écrire le nom de l'enfant sur les vêtements et objet personnel (gourde, crème solaire...)

Pour les plus jeunes, il est demandé un change complet.

Lors des sorties, l'enfant devra se munir d'un petit sac à dos comprenant une bouteille d'eau ou une gourde (pas de jus de fruits, sodas...), de chaussures adaptées, d'une casquette, de crème solaire...

Photos et vidéos : les enfants seront pris en photo et filmés dans le cadre de l'accueil collectif de mineurs. Les images pourront être utilisées au cours des animations et éventuellement diffusées.

Le port des bijoux est interdit, ainsi que tous les appareils high-tech (console de jeux, baladeurs, appareils photo, téléphone...).

Le centre de loisirs décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détériorations d'objets appartenant aux enfants.

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe d'encadrement.

Toute attitude incompatible avec la vie collective (dégradation, violence verbale et/ou physique, non-respect des personnes et du matériel, discrimination...) sera directement signalée aux parents par le responsable et sera sanctionnée. En fonction de la gravité, la sanction pour aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant après discussion préalable avec le(s) responsable(s) légal(aux) de l'enfant.



**ATTESTATION DE LECTURE ET
D'ACCEPTATION DU REGLEMENT
INTERIEUR DE L'ASSOCIATION**

« I Tesori di Bravone »

Chaque famille qui souhaite adhérer à l'association se doit de compléter et signer ce document attestant de la lecture et de l'acceptation de ce règlement intérieur.

Sans cette attestation signée, les enfants de la famille concernés ne pourront être accueillis.

Attestation à compléter et à rendre format papier.

Je soussigné(e)....., parent ou responsable légal de(s) enfant(s) suivant(s) :

Nom : Prénom : Date de naissance :/...../20.....

Nom : Prénom : Date de naissance :/...../20.....

Nom : Prénom : Date de naissance :/...../20.....

Nom : Prénom : Date de naissance :/...../20.....

atteste avoir lu le règlement intérieur de l'association « I Tesori di Bravone » et l'accepte sans réserves.

Fait à :

Le :

Signature